

**Nombre de conseillers**

En exercice : 42  
Présents : 25  
Absents : 17  
  dont suppléés : 0  
  dont représentés : 6  
Votes pour : 31  
Votes contre : 0  
Abstention : 0  
Suffrages exprimés : 31

**Date de la convocation**  
10/12/2025

**Date de publication**  
18/12/2025

REPUBLICHE FRANÇAISE ♦ DEPARTEMENT DU TERRITOIRE DE Belfort  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
Publié le 18/12/2025  
ID : 090-200069060-20251216-106\_2025-DE

**Séance du 16 décembre 2025**

Le conseil communautaire, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle communale de Saint-Germain-le-Chatelet, sous la présidence de Monsieur Jean-Luc ANDERHUEBER, Président.

**Titulaires présents :** L. AFFHOLDER, J.-L. ANDERHUEBER, O. BAZIN, R. BEGUE, J.-P. BRINGARD, L. BROS-ZELLER, C. CANAL, M.-J. CHASSIGNET, J. CHIPAUX, C. CODDET, P. DEMOUGE, A. FENDELEUR, A. FESSLER, P. GUIGON, J.-M. HUGARD, M. JACQUEY, P. MIESCH, A. NAWROT, E. PARROT, A.-S. PEUREUX-DEMANGELLE, J.-L. SALORT, G. TRAVERS, P.-C. VILQUIN-CUENIN, E. WEISS, A. ZIEGLER

**Pouvoirs :** G. MICLO à J.-P. BRINGARD, F. MONCHABLON à J.-L. SALORT, E. HOTZ à P. GUIGON, C. LESOU à J. CHIPAUX, V. ORIAT-BELOT à J.-L. ANDERHUEBER, C. PARTY à C. CANAL

**Secrétaire de séance :** C. CANAL

**Délibération n° 106-2025**

**Objet :** Désignation du secrétaire de séance

**Vu**

- le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L5211-1 et L2121-15,

Monsieur le Président invite les membres du conseil communautaire à nommer l'un d'entre eux pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,  
**PROCEDE** à la désignation par un vote à main levée,  
**DESIGNE** Monsieur Christian CANAL, pour remplir la fonction de secrétaire de séance.

**Visa préfectoral**

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus.  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme,

Le Président,

Jean-Luc ANDERHUEBER

Le secrétaire de séance,

Christian CANAL